

EURE-ET-LOIR NUMÉRIQUE  
Syndicat Mixte Ouvert

DÉLIBÉRATION DU BUREAU  
N° 26\_0060

RÉUNION DU  
22 SEPTEMBRE 2026

**OBJET :**

RAPPORT N° 1

CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC  
LA COMMUNE DE PIERRES POUR LA  
REALISATION D'INFRASTRUCTURES  
D'ACCUEIL DE CABLES DE  
COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES  
SUR LA ROUTE DE BOUGLAINVAL

NOMBRE DE VOIX :

En exercice : 12

Présents : 5

Pouvoirs : 2

Votants : 7

**Étaient présents :**

***Conseil départemental :***

M. Jacques LEMARE (Président de séance), Mme Annie CAMUEL,

***Conseil régional :***

Mme Sylviane BOENS

***EPCI :***

M. John BILLARD, M. Fulbert LEVEILLARD

**Était absents représentés :**

***Conseil départemental :***

Mme Evelyne DELAPLACE

***EPCI :***

Mme Virginie QUENTIN

**Pouvoir :**

Mme Evelyne DELAPLACE donne pouvoir à M. Jacques LEMARE

Mme Virginie QUENTIN donne pouvoir à Mme Annie CAMUEL

**Étaient absents non représentés :**

***Conseil départemental :***

M. Rémi MARTIAL, Mme Alice BAUDET

***Conseil régional :***

Mme Michèle BONTHOUX

***EPCI :***

M. Serge MILOCHAU, M. Adem DOGAN

**Secrétaire de séance :** Mme Annie CAMUEL

**LE BUREAU DU CONSEIL SYNDICAL**

Dûment convoqué le 16 septembre 2026,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération n°2026\_0038 du Conseil syndical d'Eure-et-Loir Numérique du 19 mai 2026 portant délégation du Conseil syndical au Bureau,

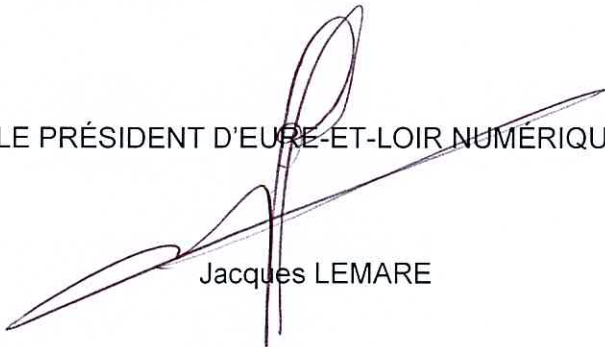
**Vu** la proposition annexée de convention de financement avec la commune de Pierres,

**Vu** le rapport de M. le Président,

**DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :**

- **D'APPROUVER** la convention de financement avec la commune de Pierres pour la réalisation d'infrastructures d'accueil de câbles de communications électroniques permettant le raccordement de l'Allée des Montgolfières à Pierres,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer cette convention de financement avec la commune de Pierre, et tout document y afférent

LE PRÉSIDENT D'EURE-ET-LOIR NUMÉRIQUE,



Jacques LEMARE



**BUREAU DU CONSEIL SYNDICAL**  
**Séance du Mardi 22 septembre 2026**

**RAPPORT N°1**

**Réseau d'initiative publique fibre optique**

**Convention de financement avec la commune de Pierres pour  
la réalisation d'infrastructures d'accueil de câbles de communications électroniques  
sur la route de Bouglainval**

Dans le cadre de la complétude de son réseau fibre optique, et du fait de l'absence d'infrastructure existante mobilisable en l'état, Eure-et-Loir Numérique doit réaliser des travaux de génie civil pour raccorder l'Allée des Montgolfières sur la commune de Pierres au réseau fibre optique.

Vu l'impossibilité d'utiliser certains poteaux BT existants côté Maintenon de la route de Bouglainval en venant du haut de la rue (côté rue de Boisricheux), Eure-et-Loir Numérique a prévu la pose de 2 poteaux sur la route de Bouglainval côté Pierres, avec une tranchée au niveau de l'espace livraison/point d'apport volontaire et pose d'une chambre sur les fourreaux existants à l'entrée de l'allée des Montgolfières.

Le coût de 4 972,65 € HT de ces travaux de génie civil est prévu d'être pris en charge en totalité par Eure-et-Loir Numérique.



Cependant, la Commune de Pierres souhaite éviter la pose de ces poteaux supplémentaires : elle a demandé à la réalisation de tranchées intégrant des fourreaux.  
Pour cela, la Commune est prête à prendre en charge le surcoût des travaux engendré par cette demande.

Pour une solution technique entièrement en souterrain, Eure-et-Loir Numérique a calculé que la réalisation d'une tranchée sous trottoir depuis la chambre devant la gendarmerie avec pose d'une chambre sur les fourreaux existants à l'entrée de l'allée des Montgolfières sur le domaine public, en incluant la sur-longueur de câble supplémentaire, serait moins onéreuse que le parcours prévu en aérien (traversée de la rue en moins).



Au final, les travaux réalisés auraient un coût estimé à 10 750 € HT :

- 69 ml de tranchée
- Fourniture et pose de 2 fourreaux PVC 42/45
- Fouille sur trottoir en enrobé noir
- Adduction d'une chambre existante
- Fourniture et pose d'une chambre L1T
- Fourniture et pose de 280 à 300 ml de sur-longueur de câble 48fo
- Plan de récolement
- Obtention de toutes les autorisations nécessaires.

Par rapport à la solution initiale prévue, d'un montant de 4 972,65 € HT, le surcoût est donc d'environ 5 750 € HT que la commune de Pierres est prête à prendre en charge.

Il est donc proposé la signature d'une convention avec la commune de Pierres dont les principales stipulations portent sur la définition du montant et les modalités de la participation financière de la commune.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération n°2026\_0038 du Conseil syndical d'Eure-et-Loir Numérique du 19 mai 2026 portant délégation du Conseil syndical au Bureau,

**Vu** la proposition annexée de convention de financement avec la commune de Pierres,

**Vu** le rapport de M. le Président,

**LE BUREAU DU CONSEIL SYNDICAL EST SOLlicitÉ AFIN :**

- **D'APPROUVER** la convention de financement avec la commune de Pierres pour la réalisation d'infrastructures d'accueil de câbles de communications électroniques permettant le raccordement de l'Allée des Montgolfières à Pierres,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer cette convention de financement avec la commune de Pierre, et tout document y afférent

## CONVENTION DE FINANCEMENT

### POUR LA RÉALISATION D'INFRASTRUCTURES D'ACCUEIL DE Câbles DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES PERMETTANT LE RACCORDEMENT DES 1, 2, 3, 5, 7, 9 Allée des Montgolfières 28130 PIERRES

*N° de dossier : FB\_DENS 201*

**Entre les soussignés,**

**Le Syndicat Mixte Ouvert Eure-et-Loir Numérique**, sis 1 place Châtelet, 28000 Chartres, représenté par Monsieur Jacques LEMARE son Président en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par une délibération du Bureau d'Eure-et-Loir Numérique en date du 22 septembre 2026,  
Ci-après désigné « le Maître d'Ouvrage »,

**Et**

**La commune de PIERRES**, sise Place Jean Moulin, 28130 PIERRES, représentée par Madame Carine ROUX, son Maire en exercice, dûment habilitée à l'effet des présentes par une délibération du Conseil Municipal en date du  
Ci-après désignée « la Commune »,

Ensemble désignés « les Parties » ou individuellement une « Partie »,

**Il est exposé et convenu ce qui suit :**

#### **Préambule**

EURE ET LOIR NUMERIQUE doit réaliser des travaux de génie civil, ci-après désignés « l'Opération » dans le cadre de la gestion de son réseau de communications électroniques d'initiative publique, pour raccorder l'Allée des Montgolfières 28130 PIERRES.

Vu l'impossibilité d'utiliser certains poteaux BT existants côté MAINTENON de la route de Bouglainval en venant du haut de la rue (côté rue de Boisricheux), Eure-et-Loir Numérique a prévu la pose de 2 poteaux sur la route de Bouglainval côté PIERRES, avec une tranchée au niveau de l'espace livraison/point d'apport volontaire et pose d'une chambre sur les fourreaux existants à l'entrée de l'allée des Montgolfières, dont le coût de 4 972,65 € HT serait pris en charge en totalité par Eure-et-Loir Numérique.

La Commune de PIERRES, souhaitant éviter la pose de ces poteaux supplémentaires, a demandé à la réalisation de tranchées intégrant des fourreaux.



Pour cela, la Commune souhaite prendre en charge le surcoût des travaux de génie civil.

Pour une solution technique entièrement en souterrain, Eure-et-Loir Numérique a calculé que la réalisation d'une tranchée sous trottoir depuis la chambre devant la gendarmerie avec pose d'une chambre sur les fourreaux existants à l'entrée de l'allée des Montgolfières sur le domaine public, en incluant la sur-longueur de câble serait moins onéreuse que le parcours prévu en aérien (traversée de la rue en moins).

Le surcoût de cette solution technique entièrement en souterrain est de **5 750,00 € net de taxes**.

### **Article 1<sup>er</sup> – Objet**

La présente convention, ci-après désignée « la Convention » a pour objet de définir le montant et les modalités de la participation financière de la commune de PIERRES aux travaux de génie civil réalisés par Eure-et-Loir Numérique pour raccorder l'Allée des Montgolfières au réseau fibre optique sans ajout de nouveaux poteaux.

### **Article 2 : Descriptif des travaux financés**

Eure-et-Loir Numérique a la responsabilité complète de la maîtrise d'ouvrage des travaux suivants :

- 69 ml de tranchée
- Fourniture et pose de 2 fourreaux PVC 42/45
- Fouille sur trottoir en enrobé noir
- Adduction d'une chambre existante
- Fourniture et pose d'une chambre L1T
- Fourniture et pose de 280 à 300 ml de sur-longueur de câble 48fo
- Plan de récolement
- Obtention de toutes les autorisations nécessaires.

Le coût de cette réalisation est estimé à 10 750,00 € HT soit 12 900,00 € TTC.

### **Article 3 : Montant du financement de la commune**

La commune de PIERRES s'engage à verser à EURE-ET-LOIR NUMERIQUE un montant maximum de **5 750,00 € net de taxes**, correspondant au surcoût du montant des travaux de génie civil prévus par Eure-et-Loir Numérique incluant la pose de poteaux.

En cas de dépenses inférieures au montant estimé à l'article 2, le montant du financement de la commune de PIERRES sera recalculé au prorata du montant réel des prestations.

En cas de dépenses supérieures au montant estimé à l'article 2, les parties se réuniront pour envisager les suites à donner.

### **Article 4 : Modalités de versement**

A l'issue de la réalisation des travaux, Eure-et-Loir Numérique transmettra à la commune de PIERRES le plan de récolement et la copie des factures acquittées.



EURE-ET-LOIR NUMERIQUE émettra un titre de recettes que la commune de PIERRES s'engage à régler dans le délai de 30 jours à compter de sa réception.

#### **Article 5 : Contrôle administratif et technique**

La commune se réserve le droit d'effectuer à tout moment les contrôles techniques et administratifs qu'elle estime nécessaires. Le Maître d'Ouvrage devra donc laisser libre accès à la commune à tous les dossiers concernant l'opération ainsi qu'au chantier.

#### **Article 6 : Durée de la convention**

La présente convention prendra fin à la date du versement par la commune au Maître d'Ouvrage de l'intégralité des frais définis à l'article 3.

#### **Article 7 : Litiges**

Les litiges susceptibles de naître à l'occasion de la Convention seront portés devant le Tribunal administratif d'Orléans.

Convention signée en deux exemplaires originaux.

Fait à Chartres, le

**Pour le Syndicat mixte ouvert  
Eure-et-Loir Numérique**

**Le Président,**

**Jacques LEMARE**

**Pour la commune de**

**PIERRES**

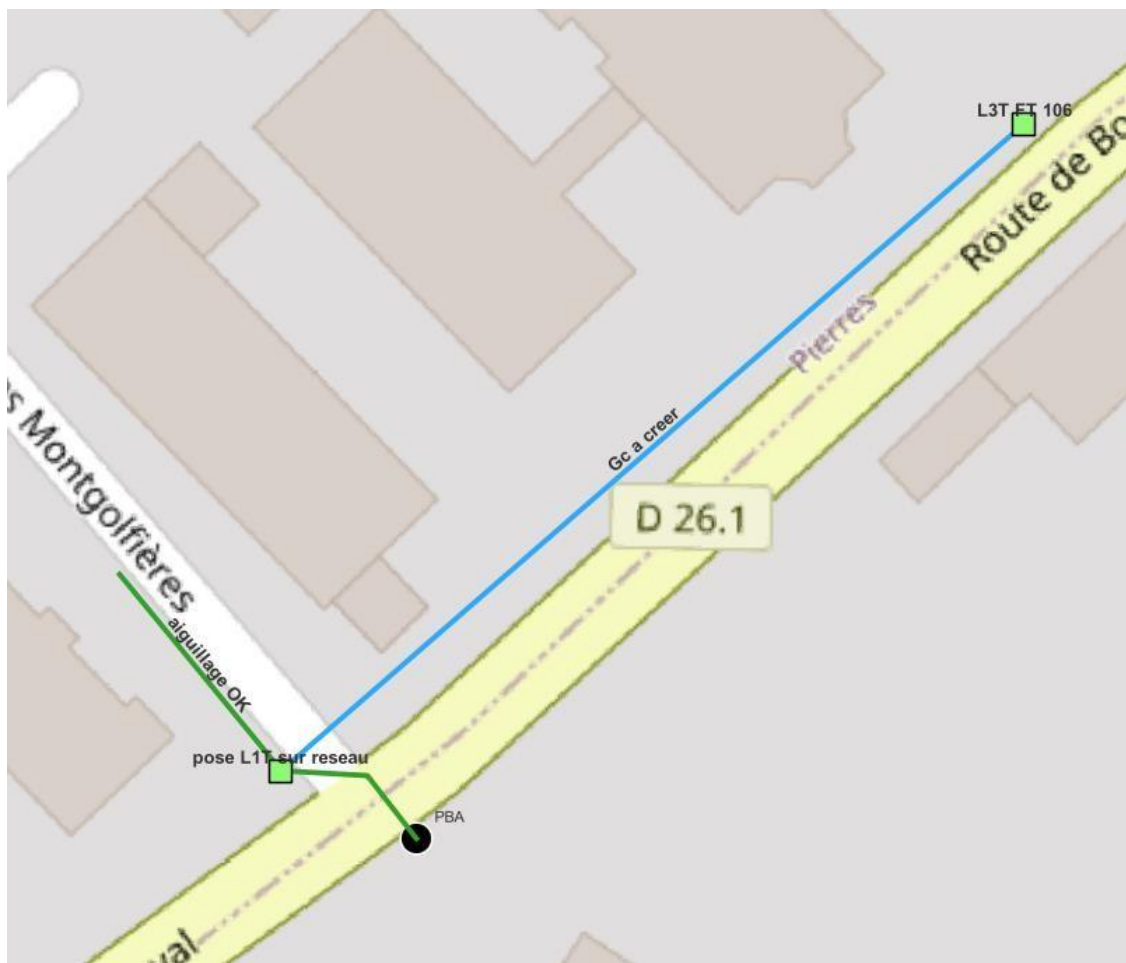
**Le Maire,**

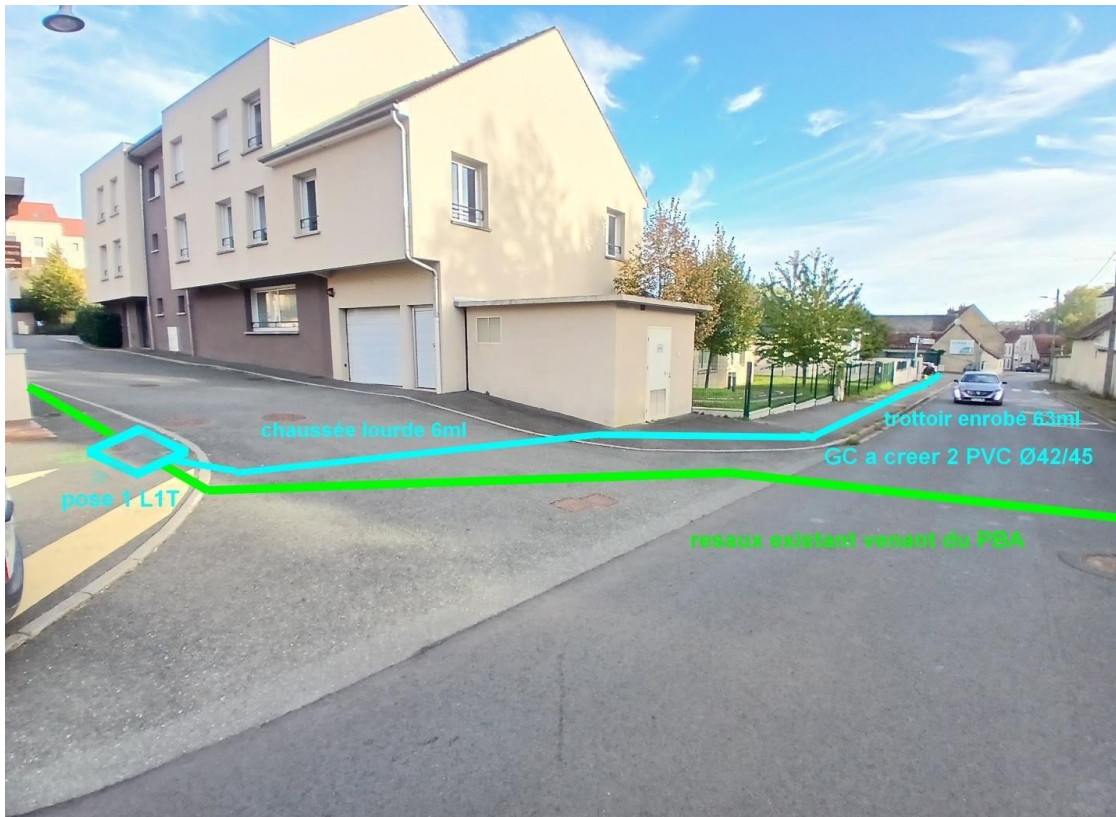
**Carine ROUX**

## Annexe n° 1 : Plan travaux

### Proposition solution :

- Tranchée traditionnelle de 63 mètres sur trottoir enrobé noir
- Tranchée traditionnelle de 6 mètres sur chaussée lourde
- Pose d'une chambre télécom de type L1Tsur fourreaux existants
- Adduction d'une chambre existante (L3T FT106)





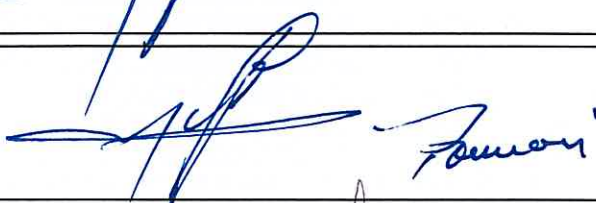
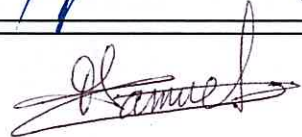
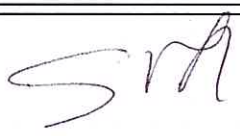
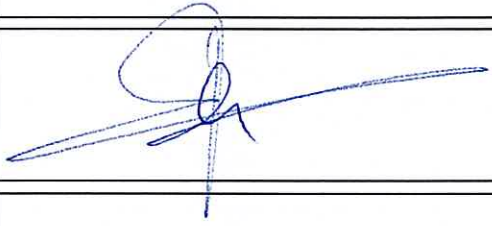
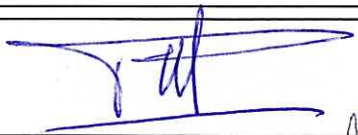
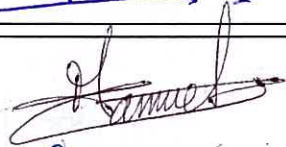
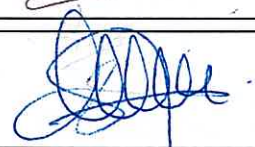
**BUREAU**



**syndicat mixte Eure-et-Loir Numérique**

**Mardi 22 septembre 2026 - 17 h 45**

**Salle OA 16 d'Eure-et-Loir Campus**

| Délégué                                                             | Signature                                                                            |
|---------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|
| Jacques LEMARE<br>Président                                         |    |
| Evelyne DELAPLACE<br>Vice-Présidente<br>Représentant du Département |    |
| Annie CAMUEL<br>Représentant du Département                         |    |
| Alice BAUDET<br>Représentant du Département                         |                                                                                      |
| Rémi MARTIAL<br>Représentant du Département                         |                                                                                      |
| Sylviane BOENS<br>Vice-Présidente<br>représentant de la Région      |  |
| Michèle BONTHOUX<br>représentant de la Région                       |                                                                                      |
| John BILLARD<br>Vice-Président<br>représentant les EPCI             |  |
| Serge MILOCHAU<br>représentant les EPCI                             |                                                                                      |
| Fulbert LEVEILLARD<br>représentant les EPCI                         |  |
| Virginie QUENTIN<br>représentant les EPCI                           |  |
| Adem DOGAN<br>représentant les EPCI                                 |  |



**BUREAU d'Eure-et-Loir Numérique**  
**Mardi 22 septembre 2026 à 17 h 45**  
**Salle OA 16 d'Eure-et-Loir Campus**

## POUVOIR

à faire parvenir à [accueil@numerique28.fr](mailto:accueil@numerique28.fr)

Je soussigné M. Mme DELAUNAY Evelyne

Membre du Bureau d'Eure-et-Loir Numérique

donne pouvoir à M. Mme LEMAIRE Jacques

Membre du Bureau d'Eure-et-Loir Numérique

pour me représenter à la réunion de BUREAU du Syndicat Mixte Ouvert « Eure-et-Loir Numérique » du mardi 22 septembre 2026 à 17 h 45.

Fait à Vent-en-Adouais

Le 16/09/2026

Signature (faire précéder la signature de la mention manuscrite : « Bon pour pouvoir »)

" Bon pour pouvoir "

E. DELAUNAY



**BUREAU d'Eure-et-Loir Numérique**  
**Mardi 22 septembre 2026 à 17 h 45**  
**Salle OA 16 d'Eure-et-Loir Campus**

## POUVOIR

à faire parvenir à [accueil@numerique28.fr](mailto:accueil@numerique28.fr)

Je soussigné M. Mme QUENDIN Virginie, Maire d'ABONDANCE

Membre du Bureau d'Eure-et-Loir Numérique

donne pouvoir à M. Mme CAMUEL Annie, Maire d'ECLOSNET

Membre du Bureau d'Eure-et-Loir Numérique

pour me représenter à la réunion de BUREAU du Syndicat Mixte Ouvert « Eure-et-Loir Numérique » du mardi 22 septembre 2026 à 17 h 45.

Fait à ABONDANCE

Le 18/09/2026

Signature (faire précéder la signature de la mention manuscrite : « Bon pour pouvoir »)

*Bon pour pouvoir,*

